

Année d'étude : 2^{ème} année

Matière : Droit de travail

Date de l'épreuve : 03/06/2016

Durée : 3 heures

Enseignante : Sihem DALI

COSULTATION

Lors des différents meetings organisés par l'ONG dans laquelle vous êtes membre actif, vous avez fait la connaissance d'un groupe d'amis très sympathiques. Certains d'entre eux se rappellent de vos brillantes connaissances en droit du travail et vous consultent sur les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui.

① Monsieur Béji a voulu placer son jeune fils âgé de 16 ans dans une entreprise de menuiserie afin qu'il acquiert une formation dans ce domaine vu que ses résultats scolaires sont en baisse. Il s'interroge sur les formalités à suivre pour ce placement et si son fils pourra bénéficier d'une quelconque rémunération. *prépond^o au TV*

② Monsieur Rached est animateur de soirée dans un restaurant-discothèque situé à Hammamet. Il est engagé sous contrat de travail à durée déterminée, chaque année pour la saison estivale. Il vous précise que l'établissement n'est ouvert, chaque année, que pendant la période estivale, et vous informe de la visite d'un inspecteur du travail qui s'est étonné de sa situation vu que son contrat dure depuis quelques années. *+ 4 ans - 4 ans.*

③ Mme Meherzia a été engagée sous contrat de travail d'une durée de deux ans. Le contrat prévoit une période d'essai de trois mois. Elle vous informe qu'après avoir effectué la dite période, son employeur juge qu'elle doit effectuer une deuxième période d'essai de quatre mois. Elle s'interroge sur la validité de cette période et sur sa situation si elle ne sera pas maintenue après l'achèvement de ces quatre mois.

④ Son petit ami Hafedh exerce une activité d'entretien et de gardiennage d'une dizaine de villas situées dans une résidence privée. Après quatre années de loyaux services, les résidents représentés par leur syndic mettent fin à son contrat sous prétexte qu'il a vieilli pour de tels travaux. Il a saisi la chambre sociale (conseil de prud'hommes) pour être indemnisé, mais ses employeurs estiment que cette dernière n'est pas compétente et forment un contredit mentionnant qu'il ne s'agit pas d'une relation de travail. Il s'inquiète de l'issue de ce procès. *travail domestique*
relati^o de TV → remun^o + subordination^o. + compétence de la chambre.

⑤ Enfin, Mlle Sonia s'inquiète pour sa situation professionnelle. Elle avait été embauchée sous contrat de travail à durée déterminée pour une période de deux ans dans une chaîne de grande distribution. Son contrat a été renouvelé pour une deuxième période similaire qui s'est achevée il y a quatre mois pendant lesquels elle a continué à travailler sans recevoir aucune notification. Son employeur vient de lui signaler qu'il met fin à ce contrat et qu'il ne souhaite pas le lui renouveler une autre fois.

en revenant 1 pour référence.
en no référent.

art 77